



PEINTUDIROUTE

Peinture pour marquage de chaussée et parking



DESCRIPTION

Peinture de signalisation à séchage rapide, pour marquage de chaussée et parking.

FONCTIONS

SPECIALEMENT conçue pour la signalisation à séchage rapide pour chaussées, passage piétons, parkings et aérodomes.

APPROPRIE sur chaussées hydrocarbonnées ou béton.

GRANDE résistance à l'usure et excellente adhérence



CARACTERISTIQUES

Aspect : Mat

Extrait sec : en poids : 72 %

Rendement : suivant la porosité du support :

Densité à 20 °C : 1.53

36005

Durée de conservation :

Séchage à 20 °C, HT :

Liant : résine acrylique solvantée

Extrait sec en volume : 50 %

2 à 5 m² au kg/couche

Classification : AFNOR NFT

Famille I – Classe 7b1C

12 mois à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.

En emballage d'origine non ouvert.

65 %

Hors poussières : 10 min

Sec : 15 min



MODE D'UTILISATION

Préparation : Le support sera propre et sec. Dépoussiérer, éliminer les parties non adhérentes.

Application : Bien mélanger avant application. Livré prêt à l'emploi pour l'application brosse, rouleau, scooter ou machine à tracer. Pour l'application au pistolet, diluer de 10 à 12 %. Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.

Diluant 330.



PEINTUDIROUTE

Peinture pour marquage de chaussée et parking



HYGIENE ET SECURITE :

Facilement inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Pour de plus amples informations merci de consulter notre fiche de données de sécurité.



Règlementation COV

Conforme à la directive COV 2004/42/CE :
Valeur limite UE pour ce produit (cat A/i) : 500 g/l. Ce produit contient moins de 490 g/l de COV.

Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.



Edition de AVRIL 2017 – annule et remplace les précédentes.

La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit et les renseignements qui y figurent ont pour but de vous conseiller avec un souci permanent de bien vous servir mais sans aucun engagement de notre part. L'évolution de la technique étant permanente et chaque application pouvant présenter des particularités, il appartient à l'utilisateur de vérifier que les produits et les conditions d'application sont compatibles avec l'usage envisagé et que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente